

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Numérique : La Métropole de Lyon et ses partenaires s'engagent sur des valeurs communes autour des données

La Métropole et ses partenaires publics et privés se sont dotés d'une charte de la donnée territoriale afin de s'engager à faire des données un outil au service de l'intérêt général et d'accompagner les bonnes pratiques dans les domaines de la protection des données. Cette charte sera le socle d'un cadre de confiance construit sur des valeurs d'éthique, de transparence et de coopération.



#### Une démarche initiée au premier trimestre 2024

La démarche s'inscrit dans la continuité d'une politique de partage et d'ouverture des données, qui prend forme dans la diffusion des données territoriales sur la plateforme [data.grandlyon.com](https://data.grandlyon.com) et dans le dispositif d'accompagnement des communes à l'ouverture de leurs données à travers la démarche « Open data des communes ».

Plus récemment, et dans un contexte d'utilisation croissante des données dans les politiques publiques, la Métropole de Lyon s'est associée à de nombreux partenaires publics et privés (une soixantaine dont des communes, entreprises, associations, experts, citoyens...) pour se doter d'une charte de la donnée territoriale. De nombreux ateliers ont été menés durant l'année 2024 pour identifier les besoins et les problématiques qui se posent quant à la gestion

des données et à la coopération entre acteurs du territoire afin de coconstruire la Charte. Ce travail commun a donné lieu à un vote lors du [Conseil métropolitain du 27 janvier 2025](#) pour valider la Charte et la mettre en application dès à présent.

### **Pourquoi une Charte de la donnée ?**

La donnée est un sujet transversal : compréhension du territoire, aide à la décision et au pilotage, transparence et redevabilité, coopération via le partage des données.

Les objectifs poursuivis par la Charte sont multiples :

- Protection des données personnelles
- Sécurité, souveraineté et sobriété des données
- Transparence dans l'utilisation des données
- Coopération entre institutions et acteurs privés sur la mise en valeur et la mutualisation.

*« Avec cette Charte, nous voulons doter notre territoire d'un cadre complémentaire au cadre légal existant pour la gestion, le partage et l'utilisation des données. Il y a un réel enjeu pour nos territoires et ses acteurs à s'acculturer à la donnée et d'en saisir pleinement les capacités, comme en mesurer les risques. Cette Charte est une étape importante dans notre volonté de faire des données un outil au service de l'intérêt général. Je remercie l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs pour leur participation et leur engagement auprès de la Métropole de Lyon »* souligne **Emeline Baume, Vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à l'Économie, l'Emploi, le Commerce, le Numérique et la Commande publique.**

La Charte a vocation à s'appliquer aux données (publiques, privées, personnelles) produites par tout type d'acteur (public, privé, citoyen) utilisées dans le cadre de politiques ou services publics sur le territoire de la Métropole de Lyon portés par les signataires. Elle a vocation à être déclinée auprès des acteurs intervenant dans ces politiques publiques. **En particulier, elle est déclinée opérationnellement dans les marchés publics, les contrats de concession, les délégations de services publics, protocoles d'échange de données ou encore lors de l'établissement de conventions avec des structures du territoire.**

### **RETOUR SUR L'ÉVÈNEMENT DE LANCEMENT**

Le jeudi 10 juillet dernier se tenait au TUBA l'événement de lancement de la Charte de la donnée territoriale. Le TUBA, tiers-lieu des données, du numérique responsable et des transitions urbaines, a accompagné la Métropole de Lyon dans l'élaboration de la Charte et l'accompagne désormais dans sa mise en œuvre.

Plus d'une vingtaine de partenaires se sont mobilisés pour s'engager dans cette démarche aux côtés de la Métropole de Lyon représentée par **Emeline Baume**, Vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à l'Économie, l'Emploi, le Commerce, le Numérique et la Commande publique, et pour appliquer les principes définis dans la Charte dans leurs activités.

Parmi les futurs signataires de la Charte de la donnée territoriale : les communes de Lyon, Caluire, Villeurbanne, Vaulx-en-Verin, Vénissieux, Oullins Pierre-Bénite. Parmi les premiers signataires pressentis et présents au lancement : ENEDIS, RATP Dev Lyon, KEOLIS BUS LYON, LPA, ORANGE, TCL RU, SDMIS, SYTRAL Mobilités.